

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° A 79-26

DÉLÉGATION DE SIGNATURE A HELENE ZUPAN, DIRECTRICE DE L'ACTION CULTURELLE

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,
VU l'arrêté de nomination d'Hélène ZUPAN en qualité de directrice de l'action culturelle

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Hélène ZUPAN, directrice de l'action culturelle, pour les affaires relevant du domaine suivant :

- Culture

Cette délégation comprend la signature des correspondances administratives dans les affaires courantes, à l'exception des courriers adressés aux élus, ministres, représentants de l'Etat ou organismes publics de niveau national ou régional.

Elle comprend notamment la signature des ordres de mission et autres actes de gestion administrative courant du personnel et du service.

Article 2 : Il est donné délégation à Hélène ZUPAN pour, dans le ressort de sa délégation, la signature des actes relatifs à l'approbation des contrats de la commande publique dont les devis inférieurs à 15 000 euros HT et la signature des actes relatifs à l'exécution des contrats de la commande publique inférieurs à 15 000 euros HT.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, au SGC et publié.

Les Lilas, le 10/04/2026

Le Maire,

Lionel BENHAROUS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260413-A79-26-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Date de transmission en Préfecture :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.